



Les Stabilisés et bétons maigres bientôt également Bénorisés?

Lors de sa réunion du 28 juin 2011, le Comité de Direction Certification Béton BENOR a adopté un nouveau règlement d'application pour les « Mélanges granulaires traités aux liants hydrauliques » - [voir annexe](#).

Dorénavant les centrales Béton BENOR (de type a, b ou c) pourront ainsi demander une extension de type « M » pour la Bénorisation de leur stabilisés et bétons maigres dans la mesure où ils constituent des mélanges à base de liants hydrauliques, et ce, jusqu'à la classe de résistance C12/15 incluse, fabriquées suivant les normes NBN EN 14227-1 à 5.

Partant de l'idée qu'une centrale à béton certifiée BENOR est déjà très largement familiarisée avec un processus de qualité approfondi, l'extension de type « M » ne nécessitera que des visites de contrôles complémentaires limitées, soit et pour :

1. La vérification des documents et registre, contrôle des résultats, du système FPC, et des actions correctives en cas de non-conformité : **1 visite d'1 jour ou 2 visites d'1/2 jour**
2. Prélèvement d'échantillons et suivi des essais, contrôle des stocks, des installations et du processus de production, vérification des documents de livraison : **1 visite d'1/2 jour par 10.000 m3 entamés au minimum 1 visite, au maximum 4 visites**

Les vérifications du système qualité associé à la production de mélanges à base de liants hydrauliques sont quant à elle incluses dans l'audit annuel d'une journée déjà mentionné à l'article 7.4 du TRA 550.

